



Assemblée Générale Annuelle
Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Nairne
Procès-verbal – 7 août 2022, 9h00 au
Centre récréatif Aimélaquois de Saint-Aimé-des-Lacs

1. Mot de bienvenue et rappel de la mission de l'Association

Un mot de bienvenue est adressé par François Bédard, président de l'Association, ainsi qu'un rappel de la mission de l'association.

M. Bédard remercie de leur présence les conseillers municipaux : MM. Thomas-Louis Thivierge, James Dufour et Danick Harvey.

1.1 Constat du quorum

Le quorum est constaté (21 équivalents à 10% des propriétaires). En effet 41 membres sont présents dans la salle ainsi que 3 membres présents virtuellement. Par ces membres, 38 adresses civiques (propriétés) sont représentées.

1.2 Présentation des membres du conseil d'administration 2021-2022

Les membres du CA sont par la suite présentés : Mme Luce Desroches, M. François Tremblay, M. Rock Boulianne, M. JF Dufour, M. Pascal Dufour, M. JF Laberge et M. Richard Girard. M. Bertrand Ricard, trésorier est actuellement à l'extérieur du pays.

2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour de l'AGA 2021

Richard Girard présente l'ordre du jour et il est convenu de laisser le Varia ouvert. Il est proposé par Mme Luce Lévesque et secondé par M. Yves Lavoie que l'ordre du jour soit accepté.

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2022

Mme Luce Desroches fait la lecture du procès-verbal de l'AGA de 2021. Il est proposé par M. Jean-Louis Côté et secondé par M. Claude Jutras que le procès-verbal l'AGA du 8 août 2021 soit accepté.

4. Présentation des états financiers au 31 mars 2022 et du rapport des vérificateurs

4.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2022

M. Jean-François Laberge présente les états financiers au 31 mars 2022 :

Bénéfice net de \$5 482

Revenu de 18 671 \$

Dépenses de 13 189 \$

Actifs de 77 836\$

Passifs de 8 514\$

Surplus accumulé : 69 322\$



Il est proposé par M. Michel D'Amours et secondé par M. Alain Desmeules que les états financiers soient acceptés.

4.2 Rapport des vérificateurs

M. Rosaire Lapointe présente le rapport des vérificateurs. Il est proposé par M. Michel Fortin et secondé par M. Simon Cloutier que le rapport des vérificateurs soit accepté.

5. Rapport du président sur les activités 2021-2022

Les membres du conseil d'administration présentent, à tour de rôle, les activités qui ont été réalisées au cours de la dernière année au regard des objectifs qui avaient été fixés au départ. Les volets travaillés portent sur l'aspect administratif de l'Association, les bandes riveraines, les aides à la navigation, la sensibilisation des utilisateurs du lac et membres de l'Association, le volet scientifique ainsi que le volet portant sur les médias sociaux. Différentes informations et explications sont transmises à l'assemblée quant aux enjeux rencontrés au cours de l'année dont le renouvellement de la lettre d'entente avec la municipalité pour la remise de la taxe de secteur. De plus, quelques statistiques sont présentées à l'assemblée sur les embarcations. La carte de navigation et le code d'éthique sont remis à tous.

Quelques questions sont soulevées par l'assemblée au cours de la présentation. Il est précisé que la carte de navigation qui a été élaborée est très claire et qu'elle est dorénavant remise à toute embarcation motorisée qui se présente à la rampe de mise à l'eau. On propose qu'elle soit aussi remise aux campeurs des deux campings car plusieurs n'ont pas d'embarcations et l'information est pertinente pour tous les utilisateurs. On soulève le questionnement quant au positionnement des bouées à 100 m. d'un côté et à 200 m. de l'autre. On suggère de toutes les positionner à 200m. On demande s'il y a possibilité de les installer plus tôt et les remettre plus tard. M. Boulianne précise que des bouées seront ajoutées et que l'installation sera planifiée et organisée pour que tout se fasse lors d'un même weekend pour tous les bénévoles l'an prochain. À la suite de ces différents échanges, M. Michel Fortin explique à l'assemblée, l'historique du positionnement des bouées. On mentionne également qu'il n'est pas permis de faire du faucardage dans le lac. On propose d'avoir un comité de supervision sur le lac pour sensibiliser les gens aux comportements observés et qui sont nocifs sur le lac. Finalement, M. Jean-Louis Côté félicite le travail de Mme Desroches pour l'élaboration du site Internet.

6. Présentation des priorités pour 2022-2023

François Bédard présente les 4 priorités auxquelles le conseil se propose de travailler en 2022-2023 :

- Faire avancer les dossiers ayant un impact immédiat sur la santé et la protection de l'environnement du lac;



- Il s'agit ici des dossiers portant sur les bandes riveraines, les fosses septiques, les vidanges de fosses septiques, l'application par la municipalité de la restriction de Transport Canada aux abords du camping et les aides à la navigation pour mieux délimiter la zone de navigation à moteur.
- Amener les gens à participer activement à la protection du lac;
 - M. Bédard présente les grandes lignes du projet de la journée nettoyage du lac où une cinquantaine de plongeurs viendront faire le nettoyage du fond du lac. On mentionne également qu'un projet d'agents de sensibilisation est dans les plans du conseil et l'utilisation plus grande de Facebook pour faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac.
- Mettre en place un bassin de bénévoles pour supporter l'association dans ses activités;
 - On mentionne vouloir ramener le programme des ambassadeurs autour du lac pour la distribution et l'information à transmettre aux membres. Il est également question d'augmenter le bassin de bénévoles pour la gestion des installations et remisages des bouées. M. Michel Fortin rappelle le projet d'achat d'un ponton qu'il avait élaboré pour la gestion des bouées sur le lac. Il est également question de mettre en place un processus pour rencontrer les nouveaux propriétaires autour du lac afin de répondre à leurs questions et présenter les enjeux du lac. Finalement, avoir une banque de bénévoles pour toute activité qui sera mise en place comme la journée 'Faisons notre part' qui a été présentée précédemment.
- S'impliquer en tant qu'association locale dans le processus de refonte du règlement d'urbanisme.
 - M. Bédard indique que l'Association veut déposer un mémoire auprès du comité de révision. Il invite les gens à soumettre leurs commentaires à cet égard (admin@lacnairne.org).

7. Refonte du règlement d'urbanisme de la municipalité

Ce sujet a été couvert dans le point précédent. De plus, M. Bédard précise à l'assemblée que la demande a été faite à la municipalité afin d'être reconnu comme un organisme habilité à présenter un mémoire au comité de révision de l'urbanisme.

8. Présentation des statuts d'avancement des mandats donnés à l'OBV-CM – été 2022

M. Olivier Carignan représentant de l'OBV-CM, étant absent, c'est M. Bédard qui fait état des 3 mandats que l'Association a donnés à l'OBV pour l'été 2022.



- Plan triennal de suivis des tributaires. À cet égard, on invite l'Association à porter une attention spéciale au tributaire du Gros Ruisseau dans le secteur du rang St-Thomas à Notre-Dame-des-Monts;
- Herbier et vérification s'il y a présence d'espèces exotiques envahissantes comme le myriophylle à épi et la moule zébrée et
- Suivi de l'application des recommandations faites aux agriculteurs dans le cadre du projet Prime-Vert (délimitation des bandes riveraines).

9. Élection des administrateurs de l'association (4 postes disponibles)

Il est proposé que M. François Bédard soit président d'élection et que Mme Luce Desroches en soit la secrétaire.

Mme Luce Desroches est proposée par Mme Diane Allaire, celle-ci ne peut être proposée puisqu'elle est secrétaire d'élections.

Mme Denise Angers est proposée par M. François Tremblay, celle-ci accepte.

M. Jean-François Dufour est proposé par M. Patrice Tremblay, celui-ci accepte.

Mme Sandrine Boies est proposée par Mme Véronique Tremblay, celle-ci accepte.

Mme Luce Lévesque est proposée par M. Jean-François Laberge, celle-ci refuse.

M. Simon Cloutier est proposé par M. Claude Jutras, celui-ci accepte.

Il est proposé par M. Michel Fortin de mettre fin aux mises en candidature. Ayant 4 postes à combler et 4 candidats qui ont accepté, le nouveau conseil d'administration est maintenant constitué. L'assemblée applaudit le nouveau conseil d'administration.

10. Élection des vérificateurs

M. Rosaire Lapointe est proposé par M. Jean-Louis Côté, celui-ci accepte.

M. Claude Jutras est proposé par Mme Ghyslaine Martel celui-ci accepte.

M. Jean-Louis Côté propose de mettre fin aux mises en candidature.

11. Varia

12. Période de questions

M. Michel Fortin remercie le C.A. pour le travail accompli au cours de la dernière année. Il soulève que Mme Gagnon, mairesse de St-Aimé-des-Lacs a mentionné au journal le Charlevoisien que le lac Nairne est en santé alors que ce n'est pas le cas et qu'il aimerait qu'on rectifie le propos. De plus, il mentionne qu'il serait pertinent qu'un conseiller municipal soit attiré au lac pour mieux saisir les enjeux.



M. Jean-Louis Côté demande si nous sommes en lien avec le Réseau de Surveillance volontaire des lacs pour les analyses d'eau. M. Bédard lui mentionne que oui et il en profite pour présenter les différents résultats obtenus au cours des 18 dernières années au niveau de la transparence ainsi qu'au niveau des taux de phosphore, chlorophylle et carbone organique dissous.

Mme Marie Falardeau demande pourquoi la municipalité ne fait pas appliquer la réglementation au niveau des installations septiques et les bandes riveraines pour les dossiers qui sont en non-conformité avec les règlements municipaux. M. Bédard explique que l'Association travaille à ce que la municipalité priorise la correction de ces situations.

M. Claude Jutras demande si les versements, de la taxe de secteur, à l'Association sont retenus par la municipalité étant donné que l'entente de collaboration n'est pas signée. M. Bédard mentionne qu'effectivement, nous n'avons pas reçu de versements à ce jour.

M. Claude Jutras mentionne que si quelqu'un est saisonnier dans un camping à St-Aimé-des-Lacs, qu'il est considéré comme résident. Il demande alors pourquoi ces gens ne paient pas la taxe de secteur puisqu'ils sont résidents autour du lac. M. Bédard prend note et explique que l'Association veut également identifier les adresses qui ont un accès direct au lac mais qui sont en deuxième rangée (ex : l'autre côté de la rue Principale ou chemin du Lac Nairne ou encore les adresses ayant un acte notarié donnant un accès au lac par un propriétaire).

M. Claude Jutras mentionne qu'il y a incohérence dans les agissements de la municipalité en autorisant 3 dérogations (décembre 2021) autour du lac alors que le discours est qu'il faut protéger le lac.

Mme Véronique Tremblay questionne la vocation de la page Facebook de l'Association. Elle remet en question la quantité des interventions faites par certains abonnés de la page au regard des embarcations à moteur. Elle suggère qu'il y ait un modérateur face aux commentaires désobligeants. Mme Desroches prend bonne note et profite de l'occasion pour informer qu'il y aura différentes publications qui seront faites tout au cours de l'année afin de sensibiliser les utilisateurs et membres de l'Association aux différents aspects de la réalité au lac Nairne.

Mme Diane Allaire demande une confirmation à l'effet qu'un kayak peut disposer de tout le plan d'eau pour circuler et non pas seulement à l'intérieur des bouées. M. Bédard mentionne qu'effectivement un kayak peut circuler à l'extérieur des bouées mais qu'il en va de sa sécurité s'il y a des embarcations à moteur qui sont sur le lac.



13. Levée de l'assemblée

M. Rosaire Lapointe propose la levée de l'assemblée à 11 h 50.

François Bédard, président

Luce Desroches, secrétaire

PROJET